

Pavillon de la Pointe

16360 rue Bureau Montréal Qc. H1A 1Z5
Téléphone (514) 642-7337
Service de garde : (514) 642-4816

Pavillon des Trembles

15700 Notre-Dame Montréal Qc H1A 1X4
Téléphone : (514) 642-7337
Service de garde : (514) 642-0012

**Seul, on va plus vite...
Ensemble, on va plus loin!**



Informations aux parents 2022-2023

Chers parents/tuteurs,

Vous recevez présentement des informations essentielles qui vous permettront d'aider votre enfant cette année à l'école de la Belle-Rive. Vous pourrez vous référer à ces documents à tout moment durant l'année scolaire.

L'assemblée générale de parents se tiendra le **31 août prochain à 18h30 au pavillon des Trembles**. Cette réunion est très importante afin de vous informer sur le fonctionnement de l'école, ainsi que pour faire l'élection de vos représentants au conseil d'établissement. Nous souhaitons vous compter en grand nombre lors de cette assemblée de parents.

La rencontre avec les enseignants, vous permettant d'être informés sur le fonctionnement de la classe de votre enfant, aura lieu à la rentrée. Voici l'horaire prévu :

- Pour les élèves du Préscolaire, de la 1^{re}, 2^e année et groupe 324 (pavillon de la Pointe) : **le jeudi 1er septembre à 18h30**
- Pour les élèves de la 3^e année à la 6^e année (pavillon des Trembles) : **le mercredi 31 août à 19h00** (après l'assemblée générale de parents)

Nous vous souhaitons une très bonne année 2022-2023!

1- Documents du début d'année :

Calendrier scolaire (disponible sur le site Web de notre école)

Nous vous transmettrons à la rentrée les documents suivants :

- a) **Fiche de santé pour les élèves de la maternelle à la 6^e année** (à compléter et à retourner à l'école rapidement) Merci de compléter chacune des sections de la fiche santé ;
- b) **Code de vie (1^{er} et 2^e année) et lettre d'engagement des élèves et des parents (1^{re} à la 6^e année)**
*Le code de vie se trouve dans l'agenda scolaire pour la 3^e à la 6^e année.

- c) **Lettre demandant des bénévoles pour la bibliothèque ou des projets école** (à compléter et à retourner à l'école rapidement).

2-Horaire de l'école :

Précolaire

(Pavillon de la Pointe)
AM : 8h38 à 11h45
Dîner : 11h45 à 13h20
PM : 13h25 à 15h03

Premier cycle Et groupe 324

(Pavillon de la Pointe)
AM : 8h38 à 12h10
Dîner : 12h10 à 13h30
PM : 13h30 à 16h03

Deuxième et troisième cycle

(Pavillon des Trembles)
AM : 8h30 à 12h03
Dîner : 12h03 à 13h20
PM : 13h20 à 15h50

Vous devez vous assurer que votre enfant n'arrive pas trop tôt à l'école. La surveillance est assurée à compter de **8h30 le matin et de 13h15 le midi au pavillon des Trembles et de 8h38 le matin et de 13h25 le midi au pavillon de la Pointe**. Il ne devrait donc pas y avoir d'élèves dans la cour de récréation avant ces heures, à moins d'être inscrit au service de garde. Comme il y aura maintenant une entrée libre dans les deux pavillons, la surveillance à l'extérieur sera seulement pour assurer une fluidité dans les entrées.

3- Sécurité dans les déplacements

LES STATIONNEMENTS SONT STRICTEMENT RÉSERVÉS AU PERSONNEL DE L'ÉCOLE MUNI D'UNE VIGNETTE. Toute personne contrevenant à cette règle sera avertie par un membre du personnel. Une automobile dans le stationnement pourrait se voir remorquée et le propriétaire devrait assumer les frais de remorquage ou de déplacement de la remorqueuse s'il y a lieu.

PAVILLON DE LA POINTE :

Vous êtes priés d'utiliser le débarcadère situé sur la rue Bureau.

PAVILLON DES TREMBLES :

Vous êtes priés d'utiliser le débarcadère situé sur la 83^e avenue.

Nous vous demandons d'insister fortement auprès de votre enfant afin qu'il traverse la rue Notre-Dame avec un des trois brigadiers scolaires. Si votre enfant utilise sa bicyclette/trottinette pour venir à l'école, veuillez-vous assurer :

- qu'il respecte les règles de circulation pour sa propre sécurité;
- qu'il verrouille adéquatement sa bicyclette/trottinette à l'endroit désigné (support à vélo sur la cour d'école près de la porte 3). L'école n'est pas responsable du vandalisme ou du vol de bicyclette/trottinette;
- qu'il marche à côté de sa bicyclette/trottinette dès qu'il franchit le stationnement et/ou la cour d'école.

4- Circulation dans l'école :

Pour assurer la sécurité des élèves, les portes sont verrouillées. Les adultes **ne peuvent** circuler librement dans l'école et ils n'ont pas accès à la cour d'école. Pendant les heures de classe, les visiteurs doivent s'identifier au secrétariat. En dehors des heures de classe, il est interdit de circuler dans l'école. Pour toute urgence, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école ou le service de garde.

Un parent ou autre individu ne s'étant pas identifié au secrétariat sera considéré comme un intrus. Le personnel l'invitera à sortir de l'école et/ou à se présenter au secrétariat. Les bénévoles doivent également se présenter à la secrétaire avant de monter sur les étages.

5- Horaire du secrétariat :

Voici les heures d'ouverture de nos secrétariats :

Pavillon de la Pointe

8h15 à 12h30

13h30 à 16h15

Pavillon des Trembles

8h00 à 12h15

13h15 à 16h00

6- Absence des élèves :

Il est important de téléphoner à la secrétaire de l'école (514-642-7337, poste 1 pavillon des Trembles et poste 2 pavillon de la Pointe) pour informer de l'absence de votre enfant, le plus tôt possible dans la journée. Pour des raisons de sécurité, nous insistons pour que cette démarche soit effectuée.

7- Communication de l'école

Les communications concernant les informations générales de l'école seront transmises par courriel aux parents (adresse courriel fournie sur la fiche d'inscription). Les seules communications papier qui seront envoyées à la maison seront celles nécessitant une autorisation des parents (exemple : lettre d'autorisation pour une sortie éducative).

8-Éducation physique :

Nous vous rappelons que l'éducation physique est une discipline obligatoire. Un billet du médecin est requis pour en être exempté.

Votre enfant doit avoir la tenue vestimentaire requise afin de participer aux activités sportives. L'horaire de ses cours vous sera transmis par son enseignant(e).

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de porter des bijoux pendant les cours d'éducation physique (chaînette, bague, bracelet, montre, boucles d'oreilles, etc).

Nous comptons sur votre aide pour que votre enfant ramène à la maison ses vêtements à chaque semaine, pour des raisons d'hygiène.

9-Appareils électroniques et autres objets personnels de la maison :

Les appareils électroniques (Ipod, téléphone cellulaire, montre intelligente, jeux) et les objets personnels sont interdits à l'école. Les objets non-autorisés seront confisqués par la direction.

10-Agenda scolaire (3^e à la 6^e année) :

L'agenda facilite la communication famille-école et vous permet d'assurer un suivi au niveau des devoirs et leçons. Nous vous demandons d'en prendre connaissance régulièrement et de soutenir votre enfant pour qu'il l'utilise adéquatement.

11- Circonstances exceptionnelles (fermeture d'école pendant la journée)

En cas de circonstances exceptionnelles, nous devons pouvoir communiquer avec vous ou un autre adulte de confiance. ***Si nous devons évacuer un pavillon, les élèves seront redirigés vers l'autre pavillon et vous ou l'adulte désigné devrez venir chercher votre enfant.*** Nous utiliserons les coordonnées transmises sur la fiche d'inscription et la fiche santé pour vous rejoindre.

Veillez noter qu'un enfant ne pourra jamais quitter seul sans que nous ayons rejoint un parent.

12- Frais chargés aux parents et effets scolaires

Merci de fournir à votre enfant les effets scolaires demandés par les enseignants dès la première journée de classe. Les listes, par niveau, sont disponibles sur le site web de l'école dans l'onglet *Rentrée scolaire 2022-2023*. Vous trouverez également les frais chargés aux parents, qui sont payables en deux versements (si vous le désirez). Il est possible de faire un chèque au nom de l'école ou d'envoyer une enveloppe avec de l'argent. Merci de vous assurer d'indiquer le nom de votre enfant sur le paiement. Une procédure est également disponible pour faire le paiement via votre institution bancaire.

Cette année, les membres du conseil d'établissement ont décidé d'offrir de l'aide aux familles qui rencontrent des difficultés financières via un fonds dédié. Merci de vous adresser à la direction de l'école si vous voulez prendre une entente de paiement et bénéficier de cette aide financière pour les frais de la rentrée scolaire.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!

Marie-Eve Dumais
Directrice

Nancy Milette
Directrice adjointe